

Circulaire du 23 juillet 2014 relative à l'état civil

23/07/2014

Cette circulaire évoque cinq problématiques : l'usage des signes diacritiques et des ligatures, la transcription des décisions d'adoption plénière de l'enfant du conjoint, la constitution du dossier de mariage et le recours à un interprète, la mention "victime du terrorisme" sur l'acte de décès, et les conditions de délivrance du livret de famille.

Consulter ici la circulaire du 23 juillet 2014 relative à l'état civil